

COMITE DE SUIVI - AGENDA 21 PAYS DE BALAGNE
12/12/2014
au siège social du Syndicat Mixte du Pays de Balagne à Cateri

Compte-rendu

Présents :

GUIDONI	Pierre	Président du SM Pays de Balagne
PINASCO	Florence	Directrice du SM Pays de Balagne
PARIGGI	Maurice	Membre du SM Pays de Balagne
SEITE	Jean-Marie	Membre du SM Pays de Balagne
SIMEONI	Pasquale	Maire de Manso
MARANINCHI	Stéphanie	Conseil de Développement du Pays de Balagne
MUNSCH	Nicole	Conseil de Développement du Pays de Balagne
FOUBERT	Violette	CPIE Centre Corse
SOUAREZ	Christine	DREAL
BONA	Jean Michel	OEC

Ordre du jour :

- Etat d'avancement des projets inscrits dans le plan d'actions Agenda 21 Pays de Balagne,
- Appel à projet : Territoires à Energie POSitive (TEPOS)
- Labellisation Agenda 21 local France

Préambule

Le Président, Monsieur Pierre GUIDONI, remercie les personnes présentes. Il rappelle que c'est grâce à l'accompagnement de l'Office de l'Environnement de la Corse et de la DREAL que ce programme a pu voir le jour et parvenir à ce stade de maturité qui permet au Syndicat Mixte du Pays de Balagne d'assurer désormais la mise en œuvre et le suivi de l'Agenda 21 du Pays de Balagne.

Le comité de suivi est désormais composé :

- de représentants élus du Syndicat Mixte du Pays de Balagne
- de représentants du Conseil de Développement du Pays de Balagne
- des responsables du développement des trois Communautés de Communes
- de partenaires associés

Organisme	Titulaire	Suppléants
Syndicat Mixte du Pays de Balagne	GUIDONI Pierre	
Syndicat Mixte du Pays de Balagne	POLI Pierre	
Syndicat Mixte du Pays de Balagne	CECCALDI Attilius	
Conseil de développement PdeB	MARANINCHI Stéphanie	MUNSCH Nicole
Conseil de développement PdeB	DOMINICI Jean-Marie	VINCENTI Jean-Marcel
Conseil de développement PdeB	CASALONGA Toni	BIANCONI Dominique
CCCB	MAZZONI Sandra	
CCBVIR	FRANCESCHINI Olivier	
CC5P	MOSCONI Anne-Marie	
CTC Territorialisation	MARCHETTI François	
OEC	BONA Jean-Michel	
DREAL	SOUAREZ Christine	

L'Agenda 21 du Pays de Balagne est structuré autour des trois grandes thématiques de l'énergie, de l'environnement et de la culture. C'est la bonne articulation des actions menées sur le territoire du Pays de Balagne, dans ces grandes thématiques qui vont constituer la plus-value de l'Agenda 21 territorial.

Une place importante devra ainsi être accordée à l'évaluation, in itinere et in fine afin de pouvoir identifier les bonnes pratiques et concevoir leur reproductibilité.

Etat d'avancement des projets inscrits dans le plan d'actions Agenda 21 Pays de Balagne :

Un tableau de suivi des actions est distribué aux participants :

Maîtrise des consommations énergétiques :

- Six Communes se sont engagées dans un diagnostic de leur éclairage public et pour certaines de bâtiments communaux. D'importantes économies de fonctionnement annuelles pourraient être obtenues. Les premiers résultats sont attendus.
- Les études de mobilités à l'échelle du bassin de vie de l'Ile-Rousse et du Pays de Balagne sont en cours. Les premières enquêtes ont été réalisées. Une articulation doit être assurée entre les deux études.
- Les programmes d'animation scolaire ne sont plus financés par l'ADEME et la CTC. Ces actions sont fondamentales dans l'éducation au développement durable et aux bonnes pratiques quotidiennes. Une réflexion doit être menée pour développer ces animations dans le cadre de la réforme des temps scolaires.

Développement des énergies renouvelables :

- Le Syndicat Mixte du Pays de Balagne envisage de mener une étude des potentialités énergétiques sur son territoire en complément du SRCAE. Le cahier des charges devra être précisé avec la direction de l'énergie de l'Agence d'Urbanisme.
- La Communauté de Communes di E Cinque Pieve di Balagna souhaite valoriser l'énergie hydraulique captée dans les villages par l'installation de micro-centrales. Une étude de faisabilité est programmée.

Habitat durable et construction biosourcée :

- Le Syndicat Mixte du Pays de Balagne va éditer un guide de l'habitat bioclimatique, en complément du cahier de recommandations architecturales et paysagères. Ce guide sera diffusé dans les magasins de matériaux, de bricolage et les jardineries.
- La Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse a engagé une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur son territoire. Des financements ont été déployés pour améliorer le confort énergétiques des logements et une action va être menée sur la restauration des façades des copropriétés.
- En lien avec les deux actions précédentes, des formations ont été conduites et seront reconduites en 2015 sur la construction en pierre sèche et la réalisation d'enduits à la chaux.
- Un programme d'animation scolaire sur l'architecture et les paysages a été conçu par le CAUE de la Haute-Corse. Les financements du Conseil Général sont attendus pour développer cette action sur 10 classes du Pays de Balagne.

Préservation de l'environnement et biodiversité :

- Le Conservatoire Botanique National de Corse a réalisé un inventaire floristique du Pays de Balagne. La localisation des plantes endémiques et des plantes invasives sont désormais connues et les sites à enjeux pourront être pris en compte par les différents documents d'urbanisme.
- Un programme de prévention des plantes invasives est développé par le CBNC. Des actions de communication sont prévues en 2015.
- L'Office de l'Environnement de la Corse poursuit l'inventaire des arbres remarquables de Corse. 7 arbres ont été labellisés à ce jour en Balagne
- Concernant la faune, le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) a mis en place un observatoire local des espèces piscicoles introduites dans les cours d'eau de Corse. L'ensemble des données concernant les espèces piscicoles introduites sont maintenant consultables sur le site internet **Casa di l'Acqua** au lien suivant : http://www.casadilacqua.fr/Observations_page_155_3,251.htm
- La valorisation des produits locaux est prise en compte à travers deux initiatives :

- La reconquête des vergers traditionnels d'orangers et d'amandiers est conduite par le Foyer Rural d'Aregno. Le recensement des arbres existants a été réalisé. Il s'agit maintenant d'identifier génétiquement les espèces présentes et de les mettre en production pour une commercialisation locale.
- L'association balaine d'agroécologie « Una Lenza da annacquà » a fédéré quelques producteurs locaux dans une démarche de qualité, respectueuse de l'environnement, pour constituer un réseau de vente en circuit court. Après le marché hebdomadaire de Lumio, l'association souhaite développer un site web de vente en ligne et acquérir un autoclave afin de permettre aux producteurs de transformer leurs produits. Un magasin collectif est en projet, le site est actuellement recherché.

Développement culturel et social :

- Agenda 21 scolaire :
 - L'école primaire de Monticello s'est inscrite dans cette démarche sur l'année scolaire 2013-2014. C'est en fait un programme d'animation sur les déchets qui a été mené sur 8 journées pour 2 classes.
 - Le Lycée de Balagne s'est déclaré intéressé pour mener un agenda 21 scolaire afin de fédérer les équipes pédagogiques, techniques et administratives vers une meilleure gestion de l'établissement en terme d'énergie, de déchets, de transport ...
- Schéma de développement culturel de la Balagne : pour optimiser les équipements culturels, mutualiser leur fonctionnement, harmoniser le calendrier des événements et favoriser la création culturelle, une étude pourrait être menée à l'échelle du Pays de Balagne et envisager la création d'un EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle)
- Le Pays de Balagne réalise actuellement une enquête sur les « arrivants récents » en Balagne. Cette étude cherche à comprendre les motivations de leur venue et leurs modes de vie. L'objectif est de toujours mieux comprendre le territoire et ceux qui y vivent pour développer une politique en adéquation avec les attentes et besoins de la population. Un questionnaire à l'attention des néo-balains est en ligne : <http://www.n-clique.fr/marcel/index.php/498628/lang-fr>

Appel à projet : Territoires à Energie POSitive (TEPOS) :

la candidature du Pays de Balagne a été déposée dans le cadre de l'appel à projet Territoires à Energies Positives auprès de la préfecture de la Haute-Corse. Cet appel à projets a pour objectif d'engager 200 nouveaux territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire le nouveau modèle énergétique et écologique français.

Labellisation Agenda 21 local France :

Tous les ans, le ministère organise un appel auprès des collectivités engagées dans un projet territorial de développement durable pour aboutir à une reconnaissance de projets « Agenda 21 local France ».

Le Pays de Balagne va renseigner la plateforme web ouverte du 4 décembre 2014 au 30 janvier 2015 afin de participer à la session de reconnaissance .

